



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) EP 0 719 509 A1

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
03.07.1996 Bulletin 1996/27

(51) Int. Cl.⁶: **A45D 29/00**

(21) Numéro de dépôt: 95500179.7

(22) Date de dépôt: 29.12.1995

(84) Etats contractants désignés:
BE DE FR IT PT

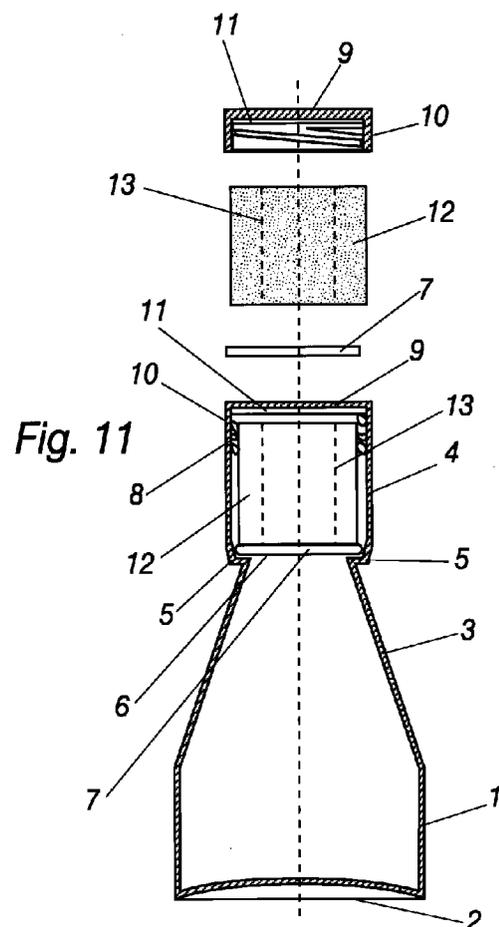
(71) Demandeur: **Ruiz Rodriguez, Alfonso**
E-46220 Valencia (ES)

(30) Priorité: 30.12.1994 ES 9403335 U

(72) Inventeur: **Ruiz Rodriguez, Alfonso**
E-46220 Valencia (ES)

(54) **Dispositif pour le nettoyage du vernis à ongles**

(57) Dispositif pour le nettoyage du vernis à ongle permettant le nettoyage du vernis à ongle par simple pression de l'ongle sur les parois intérieures d'un orifice (13) pratiqué dans un bloc spongieux (12) contenu dans la partie haute (4) de la bouteille qui fait office de deux récipients.



EP 0 719 509 A1

Description

Dans la présente mémoire descriptive et dans les dessins complémentaires qui accompagnent, nous allons nous référer à un nouveau dispositif pour le nettoyage du vernis à ongles, qui apporte certains avantages et caractéristiques totalement différents par rapport aux moyens pour ces fins, actuellement existents, étant pourvu de moyens, par les moyens desquels, la personne qui l'emploie oblige par simple pression sur les côtés de la bouteille ou récipient dans lequel une partie du liquide dissolvant contenu dans la bouteille passe à la partie du haut correspondante au goulot, imprégnant un corps spongieux pourvu d'une ouverture en forme de fuseau, ronde ou simple coupure dans lequel se procédera à l'élimination du vernis à ongles.

A l'intérieur du goulot, juste sous la masse spongieuse à l'endroit prévu à cet effet, s'ajuste un disque rond, faisant office de clapet et qui permet le passage du liquide à la partie du haut afin de permettre le nettoyage de l'ongle et empêche son retour, retenant le liquide restant pour usage ultérieur, ainsi que les résidus du vernis.

Aussi, un joint d'étanchéité à l'intérieur et au fond du bouchon fileté, qui à être vissé à pression-jusqu'au fond sur le haut du goulot, prévient que le produit contenu puisse s'échapper et s'évaporer, présentant certaines caractéristiques structurales, qui diffèrent notablement des différents systèmes et dispositifs à ces fins actuellement existant, qui font que ces raisons unies à ses qualités de nouveautés et utilités pratiques font qui lui donnent fondement suffisant pour obtenir le privilège d'exclusivité qui se sollicite référence à sa fabrication et vente par le titulaire en Espagne en conséquence du présent registre de "MODEL UTILITAIRE".

Essentiellement, le dispositif pour le nettoyage du vernis à ongle objet du présent registre est composé de un récipient ou bouteille construit de préférence de matière plastique pourvu de certains coefficient de flexibilité, qui peut adopter en section une forme ovale, ronde, carre ou autres, présentant deux superficies opposées pressionnables, pour que partie du liquide contenu passe à la partie du haut formée par un goulot de plus ample taille diamétrale dans lequel se loge à son intérieur, accouplé de forme ajustable un bloque de matériel spongieux pourvu d'une ouverture centrale en forme de fuseau, ronde ou d'une simple coupure s'incorporant entre la base ou partie du bas du bloque spongieux et le cou qui termine le bas du goulot, un disque rond formé par un joint de rétention du liquide, permettant son utilisation, portant finalement un bouchon fileté avec facettes ou lisse extérieurement et avec un joint d'étanchéité au fond du bouchon qui fait pression sur le bord de l'embouchure de la bouteille, permettant l'extraction et nettoyage du bloque spongieux pour futures utilisations.

Pour une meilleure compréhension des caractéristiques générales antérieurement exposées, il s'accompagne des dessins qui nous montrent graphiquement

représenté, un cas de réalisation pratique du dispositif pour le nettoyage du vernis à ongle objet de l'invention, faisant constater que donnant la condition éminemment informative des dessins en question les figures dessinées dans les mêmes, devront être examinées avec les plus amples critères et sans caractère limitatif d'aucune part.

Les figures représentées dans les dessins ci-inclus, exposent comme a continuation est spécifié:

FIGURE 1.- Vue d'élévation de front du récipient ou bouteille de plastique, observant la constitution troncoconique aplatie avec un rétrécissement périmétral en respect du goulot de forme cylindrique, lequel en sa partie supérieure présente une part avec un diamètre inférieur fileté pour le montage du bouchon.

FIGURE 2.- Vue latérale ou de profil de la bouteille avec la base intérieure d'appui, le corps rétréci de la bouteille et le goulot cylindrique pourvu dans le haut d'une partie avec un diamètre plus petit fileté pour recevoir le bouchon.

FIGURE 3.- Section transversale passant par A-B, au plan de la figure 1, observant la forme ovalisée de la coupe par la partie basse du récipient ou bouteille qui indifféremment de l'exposé, le corps de la bouteille des coupes par la partie basse du récipient ou bouteille qui indifféremment de l'exposé, le corps de la bouteille des parties 1, et 3, peut obtenir pour les besoins de la cause une quelconque autre forme à celle montrée graphiquement sur la figure -3-,

FIGURE 4.- Section transversale par C-D, au plan de la figure 2, par la partie correspondante au goulot de la bouteille, observant au fond d'elle, l'ouverture en forme ovale qui communique avec l'intérieur de la bouteille tel comme le rebord plat pour l'appuie du joint de rétention qui supporte la masse spongieuse logée à l'intérieur du goulot.

FIGURE 5.- Plan supérieur du bloque ou masse spongieuse de constitution cylindrique, logée avec ajustement et à pression à l'intérieur du goulot du récipient ou bouteille mettant en évidence l'orifice de constitution en forme de fuseau pratiqué en position centrale du bloque pour faciliter le nettoyage de vernis des ongles, par introduction du bout du doigt à l'intérieur de l'orifice et postérieure frotation sur les côtés latéraux.

FIGURE 6.- Vue d'élévation du bloque ou masse spongieuse de forme cylindrique pour le nettoyage du vernis des ongles.

FIGURE 7.- Plan supérieur du fermoir ou bouchon pourvu de facettes dans toute sa périphérie, ou bien lisse pour sa manipulation.

FIGURE 8.- Élévation du fermoir ou bouchon avec facettes ou lisse.

FIGURE 9.- Profil et plan du joint d'étanchéité logé dans le fond du bouchon, avec fermeture sur le bord périphérique de l'embouchure du récipient ou bouteille contenant le liquide dissolvant.

FIGURE 10.- Profil et plan du joint de rétention , logeable à l'intérieur et au fond du goulot, supporté sur la superficie existente entre tel fond et l'initiation de l'orifice ovalisé qui communique avec l'intérieur de la bouteille servant d'appui de la base du bloque spongieux logé dedans du goulot et moyen de rétention du liquide impulsé sous pression depuis le bas de la bouteille à la masse spongieuse pour son utilisation.

FIGURE 11.- Section diamétrale en élévation de l'ensemble monté correspondant au dispositif qui nous occupe, projetant sur l'axe vertical le joint de rétention, la masse cylindrique spongieuse et le bouchon fileté pourvu antérieurement du joint d'étanchéité.

Toujours se référant aux dessins annexés, il faut faire constater que dans les distinctes figures exposées à-même, il s'est incorporé distinctes notes marginales numériques en relation avec les descriptions de ses caractéristiques et fonctionnement se réalise à continuation, facilitant de cette façon son immédiate localisation, étant -1- la partie inférieure du corps de la bouteille ou récipient, qui adopte une configuration ovalisée, terminant dans son bas par un élargissement -2- qui sert d'appui à la bouteille pour la maintenir en position verticale, menant la propre bouteille à continuation du corps inférieur -1- et en position ascendante le rétrécissement tronconique -3- toujours de constitution ovalisée, jusqu'à atteindre le goulot -4- de forme cylindrique, formé entre le corps -3- de la bouteille et le début du goulot -4- un échelonnement -5- sur lequel se forme la superficie plane horizontale -6- pour le logement et l'appui du joint de rétention -7- de forme discoïdal, suivi d'une partie conique finissant au goulot -4- et à son extrême supérieur, adoptant un diamètre inférieur fileté -8- pour faciliter le montage du bouchon de fermeture -9- qui extérieurement peut présenter sur sa périphérie avec des facettes ou lisse -10- avec à son intérieur un joint d'étanchéité -11- disposé dans le fond et qui s'accouple sur le rebord de l'embouchure du goulot de la bouteille.

Dedans le goulot -4- et de façon ajustée à pression, s'accouple le bloque spongieux -12- de constitution cylindrique, qui dispose d'un orifice allant de bas en haut -13- en forme de fuseau, rond ou en simple coupure ou autres, dans lequel en son intérieur s'introduit le doigt pourvu du vernis à ongle, qui sera éliminé par un frottement circulaire sur un côté latéral à l'intérieur de l'orifice -13- imbibé du liquide dissolvant qui constitue le moyen de nettoyage du vernis à ongle.

FIGURE 12.- OPERATION DE NETTOYAGE DES ONGLES.

1^o. - Le processus à suivre pour le nettoyage du vernis déposé sur les ongles, consiste à tourner de côté la bouteille fermée et presser fermement sur les parois aux secteurs -1- et -3- pour

que part du liquide contenu dans la bouteille passe par le pourtour du joint de rétention -7- afin d'accéder jusqu'au bloque spongieux -12- et l'imprégner au complet du liquide dissolvant.

2^o. - Ensuite, maintenir la bouteille debout à la verticale, l'ouvrir en enlevant le bouchon -9- en le dévissant, puis insérer à tour de rôle chacun des doigts dans l'orifice au centre du bloque spongieux ou éponge -12- et frotter en tournant le doigt jusqu'à ce que le vernis disparaisse de l'ongle.

Une fois l'opération finie, refermer la bouteille avec son bouchon -9- en le vissant fortement jusqu'à ce que le joint d'étanchéité -11- logé au fond du bouchon, soit pressé avec force sur les rebords du goulot -4- dans sa partie du haut, afin de le maintenir étanche jusqu'à une prochaine utilisation.

3^o. - Lorsque le dissolvant contenu dans le bloque spongieux -12- est malpropre dû à l'accumulation du vernis à ongle, enlever le bloque spongieux et le rincer à l'eau tiède du robinet puis le remettre dans son réceptacle et refermer hermétiquement avec son bouchon. Ainsi la prochaine opération de nettoyage du vernis à ongle se fera avec du dissolvant propre.

Estimant amplement décrites toutes et chacune des parties qui constituent le dispositif pour le nettoyage du vernis à ongle, objet de l'invention, seulement nous reste à consigner la possibilité à ce que ses différentes parties pourront être fabriquées en variétés de matériels, grandeurs et couleurs, pouvant également s'introduire dans sa constitution tels variations de type constructif que la pratique conseille, tant que les mêmes ne soient capables d'altérer les points essentiels qui font l'objet du présent registre de MODEL DE UTILITE.

Revendications

1. Dispositif pour le nettoyage du vernis à ongle, essentiellement caractérisé pour comprendre un seul récipient contenant le liquide dissolvant et adopte en sa partie inférieure une forme ovalisée avec un élargissement à sa base sur ses deux côtés majeurs pour son parfait appui, comprenant la propre bouteille, une superficie ascendante de forme tronco-conique et toujours de section ovalisée jusqu'à la partie supérieure pourvu d'un goulot de constitution cylindrique, dont le diamètre dans toute sa périphérie est plus grand que la partie haute du corps de la bouteille, formant un échelonnement qui dans la partie interne du goulot et par sa base, présente une superficie horizontale plane pour un joint de rétention de forme discoïdal qui sert de support à un bloque spongieux imprégné du liquide contenu dans le récipient ou bouteille et finissant le goulot dans sa partie extrême supérieure avec un rétrécis-

sement extérieur fileté, pour recevoir le fermail ou bouchon, lui-même fileté intérieurement.

2. Dispositif pour le nettoyage du vernis à ongle selon l'antérieure revendication, essentiellement caractérisé parce que la même bouteille fait office de deux récipients, que le bloque spongieux logé et ajusté à pression dans le goulot du récipient du haut, dispose de un orifice ou d'une coupure pratiqué en position centrale, étant le diamètre extérieur du goulot où il se loge de manière que la pression exercé sur les côtés extérieurs du récipient du bas, de préférence en matière plastique pourvu d'une certaine flexibilité, origine l'accès du liquide dissolvant jusqu'au goulot imprégnant le bloque spongieux et remplissant son orifice central à l'intérieur duquel se réalise le nettoyage du vernis, en frottant l'ongle en un sens rotatif sur les parois du mentionné orifice.

En conformité en son tout de l'essentiel et fins industriels ci-décrit dans la précédente mémoire descriptive et graphiquement représenté sur les plans ci-inclus pour sa meilleure compréhension,

Cette mémoire conste de onze feuilles écrites ou dactylographiées sur une seule face à double espace et avec trois feuilles à dessins.

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

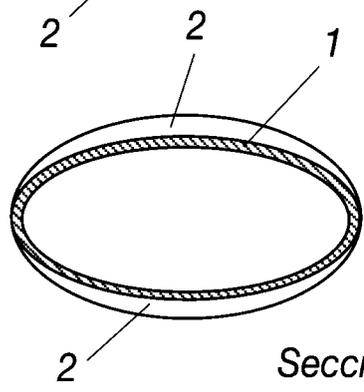
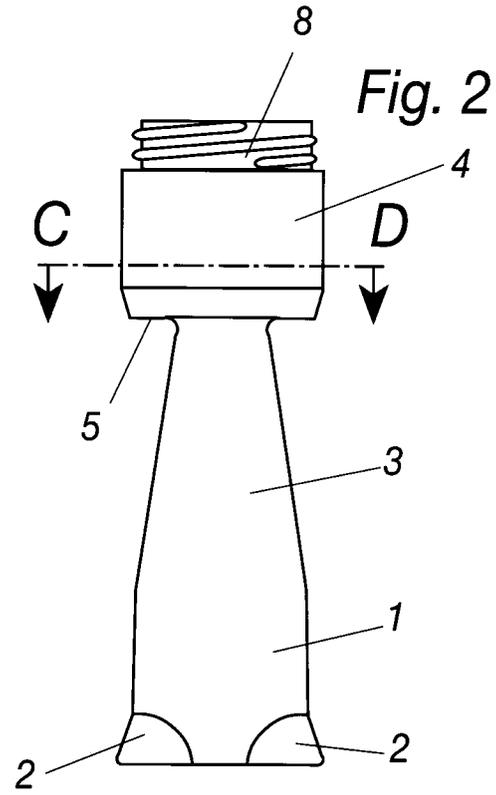
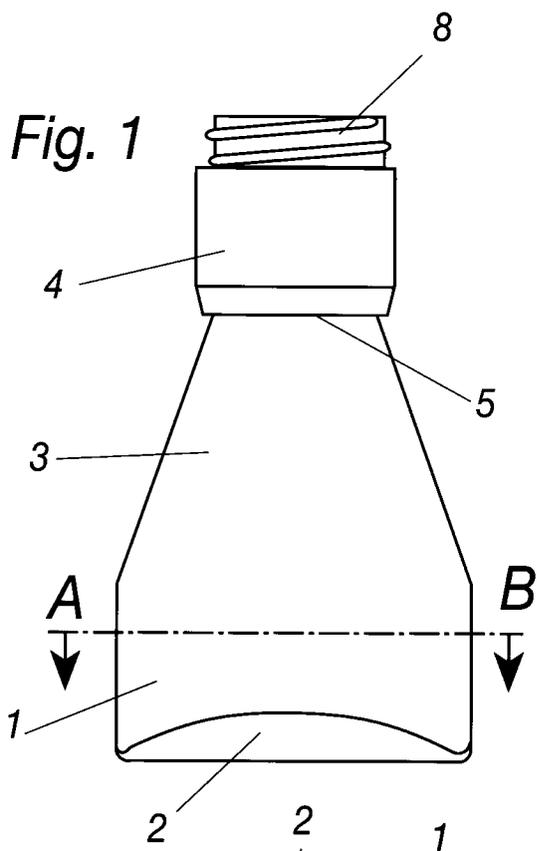


Fig. 3

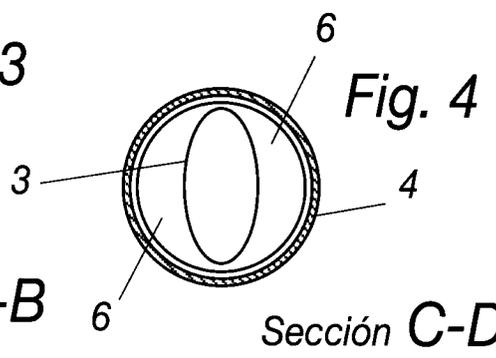


Fig. 4

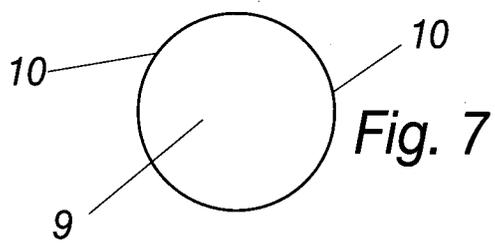
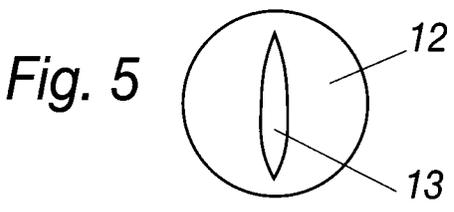


Fig. 7

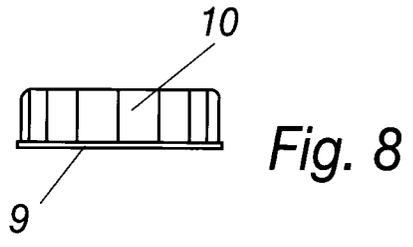
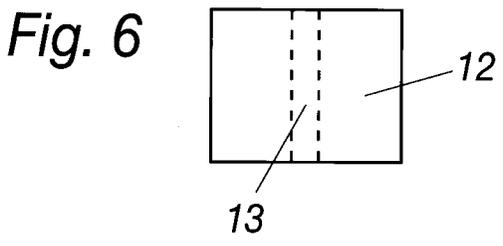
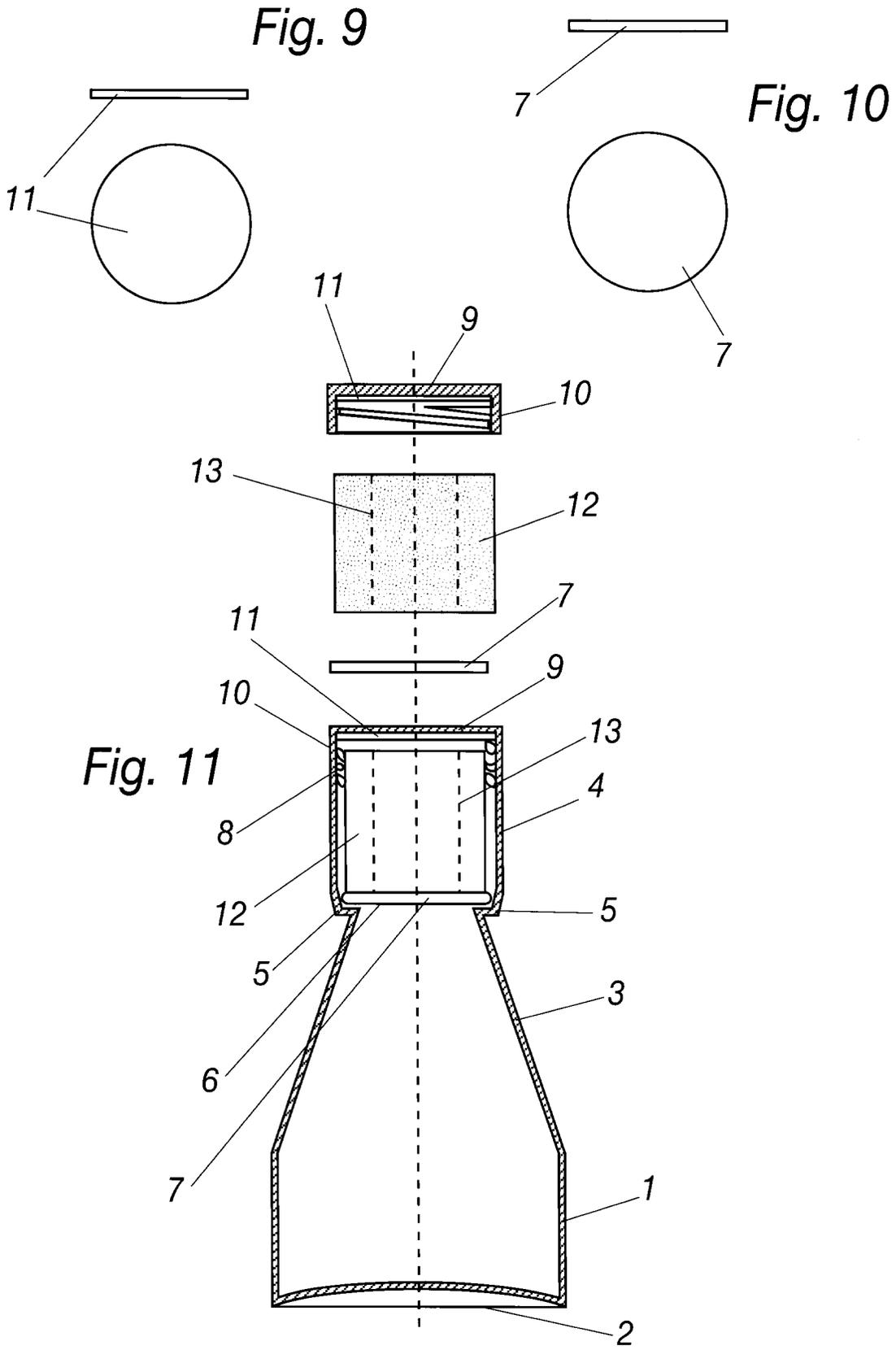


Fig. 8





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande
EP 95 50 0179

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
A	EP-A-0 526 149 (DUCEPPE) * le document en entier * ---	1,2	A45D29/00
A	EP-A-0 049 759 (AUTENRIETH) * le document en entier * ---	1,2	
A	US-A-4 321 936 (CHACONAS) * le document en entier * ---	1,2	
A	US-A-4 474 195 (WARNER) * le document en entier * ---	1,2	
A	US-A-4 964 372 (ZEENNI) * le document en entier * ---	1,2	
A	GB-A-1 369 075 (SEGURA VIUDAS) * figures 1,2 * ---	1	
A	US-A-4 466 452 (FERRARI) ---		
A	GB-A-2 022 407 (REVELATIONS ANTOINE) -----		
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			A45D B65D
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examineur	
LA HAYE	15 Avril 1996	Sigwalt, C	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1503 03.82 (P/MC02)